

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT**JEUDI 08 AVRIL 2021**

Présent: Armand Hermans, président du CPAS
Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, bureau permanent
Iris Van Laethem, responsable service social
Rudi Seghers, Directeur général adjoint

Absent:
Excusé: Audrey Monsieur, directeur général

Le président ouvre la séance à 11h30

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 relatif aux administrations locales.

A. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

1. Politique et organisation - Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2021

le bureau permanent approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du bureau permanent du 25 mars 2021.

B. CENTRE DE SERVICES LOCAUX ET SERVICES À DOMICILE

2. Centre de service local et services à domicile - Logo Zenneland - reconnaissance de l'assistance

La demande de soutien à la reconnaissance de Logo Zenneland asbl pour la période 2022-2027 sera soumise pour approbation au conseil du CPAS du 22 avril 2021.

C. SERVICE SOCIAL

3. Service social - Notification - ressources supplémentaires SPP 'Zoom 18/25'

le bureau permanent prend acte des ressources et de la proposition du service social - sous réserve de l'avis du SPP intégration sociale

4. Service social - Notification - 1 plan 1 famille région Halle - Vilvoorde

le bureau permanent a pris note du partenariat intersectoriel 1 plan 1 famille région Halle - Vilvoorde

D. POLITIQUE ET ORGANISATION

5. Politique et organisation - Approbation de l'ordre du jour de la réunion du Conseil du CPAS du 21 avril 2021

Le bureau permanent a accepté de mettre les points proposés à l'ordre du jour de la réunion du conseil du 21 avril 2021

6. Politique et organisation - Notification - recherche des sources (extension de la subvention)

le bureau permanent confirme qu'il continuera à se concentrer sur l'option 1 - dans le cadre de la détection des contacts et des sources, à savoir: sensibilisation et prévention, détection des sources et coaching de quarantaine

7. Politique et organisation - Fiche d'information municipale du mémorandum d'entente

Le bureau permanent approuve le protocole d'entente pour la fiche d'information communal.

E. AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE

8. Agence immobilière sociale - Notification - procédure de connaissances linguistiques exigées de l'agence immobilière sociale

le bureau permanent prend note des procédures concernant l'exigence de connaissances linguistiques de l' AIS du CPAS de Wemmel et accepte de mettre cela à l'ordre du jour du Conseil du CPAS du 21/04/2021

F. PERSONNEL

9. Personnel - Travailleurs étudiants CPAS - été 2021

Le Bureau Permanent a accepté la proposition de recruter 6 étudiants ETP pour les mois de juillet et août 2021.

G. A HUIT CLOS

10. Centre de services local et services à domicile - notification des demandes, des arrêts et des demandes d'exception
11. Résidence - Attribution du logement: détermination de la liste d'attente et attribution du logement
12. Service social - Autre assistance
13. Service social - Droit à l'intégration sociale
14. Service social - Revenu d'intégration équivalent
15. Service social - Initiative d'accueil local
16. Service social - Illégaux - soins médicaux urgents
17. Service social - Emploi article 60§7
18. Service social - Logement - logement d'urgence et de transition
19. Service social - Agence Immobilière sociale
20. Service social - Rap à Stapkantoor

Au nom du CPAS

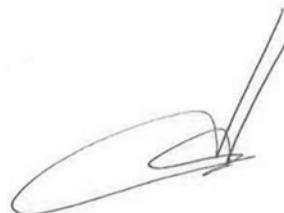
Le directeur général

Le président du CPAS

Audrey Monsieur



Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale au xx / xx /
xxxx.

Le public peut consulter ces décisions au CPAS, avenue du Limbourg Stirum 116 - 1780 Wemmel,
pendant les heures d'ouverture.

Une réclamation peut être déposée contre une décision du CPAS auprès de l'autorité de contrôle dans
un délai de 30 jours suivant le jour de la publication sur le site. Pour plus d'informations concernant
les réclamations contre les décisions du CPAS, nous vous renvoyons au guide des réclamations pour le
contrôle administratif général de l'agence pour l'administration intérieure. Vous pouvez le consulter
via le lien: <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.